



Ecole catholique d'enseignement

101, rue de la chapelle 78 630 Orgeval ☎ 01 39 75 90 63
sec-jdarcorgeval@outlook.com

Règlement intérieur 2023-2024

Ce règlement fixe des repères, définit des règles et précise des lois qui facilitent la vie de groupe dans l'établissement.

Chacun doit se sentir concerné et apporter sa part de travail et de joie.

HORAIRES DE L'ECOLE

Classes élémentaires :

Lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h30 - 11h40 / 13h30 - 16h35

Pour les samedis travaillés : 8h30 - 11h30

Classes maternelles :

8h25 - 11h35 / 13h30 - 16h25

L'école ouvre ses portes de 8h20 à 8h30 (8h25 à 8h40 pour les PS et MS de maternelle) et de 13h20 à 13h30.

Une attestation faite par les parents est obligatoire pour laisser sortir seul un élève.

Tout retard perturbe l'enfant et la classe et ne peut être toléré que de façon exceptionnelle.

Au-delà des heures d'entrée, 8h30 (et 13h30 pour l'après-midi), votre enfant ne sera plus accepté à l'école. Il ne pourra revenir qu'à 11h30 (s'il déjeune à la cantine) ou à 13h30. Après plusieurs retards, le chef d'établissement prendra contact avec les parents.

Tout objet oublié à la maison ne pourra être déposé à l'école avant 11h30 (cartable, sac de sport...)

ABSENCES

Toute absence doit être signalée le jour même avant 9h30 par mail au secrétariat en donnant le motif de l'absence.

A son retour, l'enfant présente un mot notifiant le motif de son absence dans le cahier de liaison si les parents n'ont pas écrit de mail au préalable.

L'assiduité aux cours est une obligation légale. Les horaires et les dates de vacances doivent être respectés.

Un certificat médical est obligatoire à partir d'une semaine d'absence ainsi que pour les dispenses de sport.

Les absences non justifiées et répétées seront signalées au service académique.

PRET DES LIVRES SCOLAIRES.

Les livres sont prêtés aux enfants qui doivent en prendre soin.

Les livres détériorés devront être remboursés par la famille.

ACTIVITES SPORTIVES

Une tenue de sport adaptée à la pratique sportive est obligatoire (uniquement les jours de sport).

LA GARDERIE ET L'ETUDE SURVEILLEE

La garderie des maternelles est assurée de 16h45 à 18h15.

A partir du CP, l'étude surveillée fonctionne de 17h à 18h, **sans sortie anticipée avant 18h00.**

L'inscription à la garderie ou à l'étude se fait à l'année ou de façon exceptionnelle auprès du secrétariat.

LA RESTAURATION

La restauration est assurée tous les jours. La cantine est un service rendu aux familles. Service facultatif, choisi par les parents, pouvant aller de 1 à 4 jours par semaine.

En cas de pique-nique exceptionnel, le réchauffage de plat n'est pas possible. Les élèves peuvent apporter un thermos et une bouteille d'eau, les canettes ne sont pas autorisées.

RESPONSABILITES DES PARENTS :

Dans toutes leurs relations avec les membres de la communauté éducative, les parents doivent faire preuve de réserve et de respect des personnes et des fonctions.

Il est demandé aux parents :

- de discuter avec son enfant du respect et de la politesse aussi bien envers ses camarades qu'envers les adultes.
- de respecter les horaires.
- de garder à la maison un enfant malade ou en cas de maladie contagieuse, de s'assurer qu'il est bien guéri avant son retour.
- de vérifier régulièrement le matériel de votre enfant et de le renouveler si nécessaire.

Il est interdit d'apporter des médicaments à l'école. Aucun médicament ne sera donné à un enfant qui ne possède pas de PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

COMPORTEMENT DES ELEVES

- En classe, chaque élève a une obligation de travail, l'attitude est concentrée, calme, attentive et une participation active est la bienvenue. L'élève doit également respecter le matériel de l'école et de ses camarades ainsi que les parties communes.
- En dehors de la classe, chacun se doit d'être respectueux des adultes et de ses camarades, ce qui se traduit par l'absence d'attaque physique, de vocabulaire déplacé, de propos grossiers, d'attitudes provocantes, de gestes obscènes ou d'insultes.

Tout manquement à ces principes fondamentaux d'éducation impliquera réparation, avertissement ou sanction.

- Une tenue correcte, propre et discrète est exigée.
Les shorts, jupes ou débardeurs trop courts, chaussures non tenues aux pieds, les boucles d'oreilles pendantes et autres bijoux précieux ou le vernis à ongles sont interdits.
Les écharpes sont interdites.

Il n'est pas autorisé d'apporter de chewing-gum ou de sucettes à l'école. Seuls les bonbons en quantité limitée sont acceptés les jours d'anniversaires. Les objets électroniques, portables, objets dangereux sont également proscrits.

L'école n'est pas responsable des objets perdus ou détériorés, les enfants devant prendre soin de leurs propres affaires.

Tous les vêtements et objets doivent être marqués au nom de l'enfant.

SANCTIONS :

En cas de mauvais comportement (voir liste ci-dessus), l'élève se verra appliquer une sanction qui sera en relation avec la gravité de l'infraction et s'étendra du rappel à l'ordre oral jusqu'à l'exclusion définitive.

Monsieur et Madame.....reconnaissent avoir pris connaissance du règlement de l'école et s'engagent à le respecter.

Signature de l'élève (du CP au CM2) :

Signatures des parents :